

SE RENDRE EN CONVOI À UNE MANIFESTATION

Vous allez être nombreux à vous déplacer avec vos véhicules militaires en juin prochain vers la Normandie pour assister aux commémorations du débarquement.

Si certains ont fait le choix de placer leur engin sur un plateau remorque*, la plupart d'entre vous envisagent de faire le trajet en groupe et par la route.

Avant le départ

« Qui veut voyager loin ménage sa monture » écrivait Racine, il en est de même pour les trajets en véhicule de collection.

Il vous reste quelques semaines avant le départ et une bonne révision mécanique s'impose. Les adeptes du « on verra cela au retour de Normandie » risquent d'en faire les frais et de rester sur le bord de la route.

Donc : vidanges, niveaux, état des pneumatiques sans oublier de faire la pression également de la roue de secours qui ne doit pas être, tout comme le jerrycan, un simple accessoire de décoration.



🔧 Une bonne préparation du véhicule vous évitera de rester sur le bord de la route!

Une bombe anti-crevaison et un jeu d'ampoules sont à ajouter au lot de bord. L'éclairage, avant comme arrière, est primordial sur vos véhicules anciens.

Un changement d'ampoules, qu'elles soient jaunes ou blanches, pour des modèles plus récents et plus performants est nécessaire. Il est recommandé par la sécurité routière d'éviter de rouler de nuit, le

risque d'un accident mortel à la tombée du jour est sept fois supérieur au risque diurne!

Bien souvent avec nos véhicules militaires, les accidents sont provoqués par des voitures modernes arrivant par l'arrière et évaluant mal l'allure modérée de nos anciennes. Une bonne signalisation s'impose. On trouve chez les accessoiristes automobiles des rampes ou des feux aimantés que l'on peut positionner, sans grandes modifications, sur un véhicule de collection et que l'on branche sur le circuit électrique ou la prise de remorque.

Une fois arrivé à bon port, il suffit de les ôter pour circuler avec un engin dans son état d'origine. Bien qu'il ne pleuve jamais en juin en Normandie (dixit le rédac' chef de VMM...), pensez à changer vos balais d'essuie-glace!



🚗 Se déplacer en convoi pour un long trajet est plus rassurant. Mais n'oubliez pas les autres usagers de la route en gardant une distance de sécurité entre les véhicules.



☞ Pour votre itinéraire, privilégiez les axes secondaires plus adaptés à votre vitesse.

Une carte routière papier dans chaque véhicule sera utile surtout lors de la traversée de zones blanches. Et n'oubliez pas qu'en convoi, le véhicule qui précède doit toujours attendre le véhicule qui le suit pour garder la liaison.

Bonne route et rendez-vous en Normandie. ■

*VMM N° 110 et site FVPA, rubrique lien, les articles de la Fédération dans la presse spécialisée.

👉 Le bonheur est au bout de la route, mettez toutes les chances de votre côté pour l'atteindre!

Une sangle ou une barre de remorquage sera bien utile en cas de panne pour gagner un emplacement sécurisé avant d'effectuer d'éventuelles réparations.

Se déplacer en convoi

Bien souvent, vous ne roulez pas seul, les déplacements se font en convoi avec des amis ou des membres de votre club. Vous n'avez pas les prérogatives d'un convoi militaire, votre colonne peut être coupée et des « voitures civiles » peuvent s'intercaler. Le code de la route impose, pour les plus de 3,5 T hors agglomération, de laisser une distance de sécurité de 50 mètres entre chaque véhicule afin de laisser la place pour un dépassement.

Le choix de l'itinéraire se prépare en amont et on privilégiera les routes secondaires plus adaptées à la vitesse de nos véhicules anciens.

Les autoroutes sont à éviter au maximum même si en théorie il n'y a aucune limite de vitesse lorsqu'on circule sur la voie de droite. Néanmoins, l'article R413-19 rappelle : « aucun conducteur ne doit gêner la marche normale des autres véhicules en circulant sans raison valable à une vitesse anormalement réduite ».

Sans réaliser un roadbook de compétition, il est préférable de confier à chaque « chef de bord » un itinéraire avec les axes empruntés, les grandes directions et les points de regroupement ou de ravitaillement en carburant.



Retrouvez l'actualité de la FPVA sur patrimoine-militaire.fr



Bulletin d'adhésion
F.P.V.A. chez Philippe Jowyk
848, Grande Rue – 08800 Deville

Nom et prénom : _____
 Dénomination sociale : _____
 Adresse ou siège social : _____
 e-mail : _____
 Tél. : _____

_____ Adhérents (personnes physiques) = 20 €
 _____ Adhérents (personnes morales) = 40 € (tarif de base)
 (associations, clubs, musée, etc.)
 _____ + 2 € par personne membre de la personne morale
 (ex : si 12 membres. Cotisation = 40 € + 12 x 2 = 64 €)
 _____ Membres Bienfaiteurs = minimum 100 €